Termes de Référence
Diagnostic territorial sur les droits de l'enfant
Département des Nippes : Communes de Paillant, de Petite Rivière de Nippes et d'Anse–à-Veau, Haïti.

Contexte général

Un Enfant par la Main (UEPLM) est une association à but non lucratif qui a pour objet exclusif l'assistance et la bienfaisance. Son objet est l'aide aux enfants défavorisés afin de leur permettre de devenir des adultes autonomes et responsables grâce à une approche pragmatique, globale et pérenne de développement, centrée sur l'éducation. UEPLM contribue ainsi à des actions visant à l'amélioration des conditions de vie des familles dans ses pays d'intervention.

Membre français du réseau ChildFund Alliance (11 pays représentés), UEPLM intervient directement dans 2 pays (Haïti, Madagascar), et en partenariat avec des associations locales dans une quinzaine de pays. L'association est membre également de la CHD (Coalition Humanitaire et Développement), de la Coalition Education et de Coordination Sud.

UEPLM opère avec un budget annuel de 6 M€ pour 15 salariés en France et 30 à l'étranger.

Les principaux domaines d'intervention d'UEPLM sont la protection des enfants, l'éducation, l'accès à l'eau, la nutrition, la protection de l'environnement, le développement agricole durable et les activités génératrices de revenus.

Les sources de financement de l'association sont composées principalement de parrainages (plus de 12 000 soutiens), de dons de particuliers, de financements d'entreprises et de fondations, et de subventions institutionnelles (bailleurs de fonds publics).
UEPLM est labellisée « Don en Confiance ».

UEPLM intervient en Haïti depuis 1974 (sous le nom d'SOS Enfants sans Frontière jusqu'en 2017) avec actuellement une équipe de 23 salariés. Parmi ses zones d'intervention figure la région du plateau des Rochelois (Salagnac) dans le département des Nippes.
Dans cette région historique d'intervention de la coopération française et de l'association, de nombreux projets de développement agricole ont été mis en oeuvre depuis plusieurs décennies.
Ces décennies d'interventions et d'expérimentations en collaboration avec les agriculteurs ont fait du Plateau des Rochelois une importante région de production maraichère alimentant entre autres les marchés de Fonds des Nègres et de Port-au-Prince. Le développement de la production agricole et des revenus paysans a ainsi permis l'amélioration des conditions de vie de nombreuses familles entre les années 1970 et 2000 (qui s'est traduit par notamment une hausse de la scolarisation des enfants)

UEPLM a décidé de renforcer sa présence dans cette zone depuis 2021 à travers **(1)** le lancement d'un programme de parrainage communautaire qui, grâce à une approche holistique (éducation, protection, développement agricole, accès à l'eau, etc.), vise à améliorer les conditions de vie des

enfants et de leurs familles et l'accès à leurs droits fondamentaux. Actuellement plus de 800 enfants sont parrainés ; **(2)** la redynamisation du Centre de Salagnac par la relance des activités de formation/recherche/développement en aménagement de bassins versants grâce à un projet cofinancé par l'Agence Française de Développement et la Fondation de France (2021-2024) ; **(3)** la mise en œuvre d'un projet visant la reconstruction et le relèvement des communautés affectées par le séisme du 14 août 2021, en partenariat avec l'ONG ACTED et la Fondation des Architectes de l'Urgence.

En 2022, UEPLM a initié une réflexion stratégique destinée à approfondir son positionnement au service des droits de l'enfant, à développer ses activités et à renforcer son efficacité opérationnelle. Les axes stratégiques et les objectifs de cette stratégie 2024-2030 sont en cours de définition, à échéance début 2024. Aujourd'hui, l'ambition d'UEPLM est d'adopter une approche fondée sur les droits de l'enfant dans la mise en œuvre de ses programmes.

L'approche fondée sur les droits de l'enfant vise à renforcer la capacité des détenteurs de droits (les enfants) à faire valoir leurs droits et des acteurs responsables (Etat, communauté…) de s'acquitter de leurs obligations envers eux. Ainsi, les enfants, sont considérés comme des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement, et doivent être soutenus pour les revendiquer.

Haïti accorde une importance significative aux droits de l'enfant, dont la promotion et la protection sont inscrites dans sa constitution de 1987. Haïti a ratifié divers instruments internationaux sur les droits des enfants[1]. Le pays s'est doté d'un cadre législatif relativement solide pour la mise en œuvre et la protection de ces droits. Toutefois, la législation actuelle comporte des lacunes dans sa conformité avec la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, et rencontre des difficultés dans son application, au regard des conditions précaires dans lesquelles évoluent toujours les enfants haïtiens. La loi reste méconnue d'une grande majorité d'acteurs. Bien que des progrès aient été réalisés grâce, entre autres, à des initiatives d'ONG et d'autres institutions avisées, des défis subsistent. C'est pourquoi, dans le cadre de son engagement pour les droits de l'enfant, UEPLM souhaite réaliser un diagnostic de la situation et les priorités en matière de droits de l'enfant en 2024 dans trois communes (Paillant, de Petite Rivière de Nippes et d'Anse–à-Veau) pour mieux orienter ses actions futures et évaluer l'impact de ses interventions.

Objectifs de la prestation

Objectif général : réaliser un diagnostic sur la situation des droits de l'enfant dans les communes de Paillant, de Petite Rivière de Nippes et d'Anse–à-Veau.

Plus précisément, grâce à la réalisation de ce diagnostic, UEPLM vise à :

- Faire un bilan des réalisations des actions depuis 2021 ;
- Evaluer la situation des droits de l'enfant dans la zone ciblée en se basant sur les normes nationales et internationales, y compris la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ;
-
- Identifier les principaux défis et opportunités liés à la protection, à la participation, à la santé, à la nutrition, à l'éducation et au bien-être des enfants dans la zone ciblée ;

[1] En particulier la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989) et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000).

- Orienter et prioriser sur le territoire les futures actions permettant d'améliorer la situation des droits de l'enfant ;
- Identifier et réaliser une cartographie des acteurs locaux et partenaires potentiels avec lesquels développer des synergies, y compris ceux impliqués dans la promotion des droits de l'enfant dans les communes cibles et dans le département des Nippes.

Principaux éléments à analyser (non exhaustifs)

1. **Education**
   a. Accès à l'éducation, qualité des infrastructures éducatives et qualité de l'instruction
   b. Disponibilité et accessibilité des familles aux ressources d'apprentissage (livres, fournitures scolaires, uniformes) au profit des enfants scolarisés ;
2. **Santé et nutrition**
   a. Accès aux services de santé, état des installations médicales disponibles ;
   b. Types de services médicaux disponibles localement ;
   c. Initiatives de sensibilisation et de prévention face aux maladies (choléra, etc…) ;
   d. Accès à une alimentation sûre et de qualité (nourriture disponible et équilibrée, accessible de façon stable et régulière, et salubre) ;
3. **Protection de l'enfant**
   a. Mesures de protection de l'enfance ;
   b. Dispositifs de protection sociale et juridique existants ;
   c. Actions des organisations travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance ;
   d. Faiblesses en matière de prévention des atteintes aux droits des enfants ;
4. **Loisirs et culture**
   a. Offres de loisirs et d'activités culturelles pour les enfants ;
   b. Accessibilité aux espaces récréatifs dans la zone ;
5. **Connaissance des familles sur les droits des enfants**
   a. Evaluer à minima les connaissances et pratiques des familles de la zone en matière de protection de l'enfance et de promotion des droits des enfants ;

Résultats attendus

- **Rapport détaillé du diagnostic incluant** :
  - Un bilan des actions du programme Salagnac depuis son lancement ;
  - Une analyse exhaustive de la situation des droits des enfants dans la zone ciblée ;
  - Une présentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de droits des enfants dans la zone ;
  - Une synthèse des constats majeurs et des recommandations claires et concrètes pour améliorer progressivement la situation ;
  - Un plan d'actions prioritaires pour renforcer les droits des enfants et orienter les dynamiques de développement local ;
- **Une analyse territoriale sur les droits de l'enfant permettant à UEPLM** :
  - <u>D'appréhender les enjeux du territoire au regard des droits de l'enfant</u> : les forces, les faiblesses et les opportunités, ainsi que les principaux enjeux et dynamiques sociales, économiques, politiques et environnementales qui l'animent ;
  - <u>D'être en mesure de connaître les acteurs locaux œuvrant pour les droits de l'enfant, leurs attentes, leurs besoins et les synergies possibles à mettre en œuvre</u> : les interlocuteurs institutionnels, techniques et associatifs identifiés et répertoriés selon leurs domaines de compétences (décentralisées, déconcentrées ou thématiques) ;

- D'être en mesure de mesurer les principales vulnérabilités auxquelles sont confrontées les enfants dans ce territoire en matière d'accès à leurs droits (notamment sur les thématiques d'intervention de l'association : éducation et formation professionnelle, santé-hygiène-nutrition, protection) ;

Des restitutions seront organisées pour présenter les principaux résultats du diagnostic aux différents acteurs concernés afin de créer une dynamique d'action conjointe qui favorise la réalisation effective des droits des enfants.

Méthodologie et approche

Deux grands types d'approches sont couramment observées pour la réalisation d'un diagnostic territorial :

- L'approche descendante, principalement élaborée par des techniciens, qui comporte le risque de passer à côté des intérêts des acteurs locaux ;
- L'approche ascendante, émanant de ces derniers, qui peut omettre des contraintes réglementaires ou des considérations d'intérêt général.

Il est attendu que le diagnostic articule ces deux démarches. L'effort méthodologique à faire est dans le passage d'une phase à l'autre, et dans la complémentarité des informations et des savoirs des acteurs concernés. Le diagnostic doit ainsi être l'expression des besoins du groupe cible (enfants) en lien avec les thématiques d'actions d'UEPLM : éducation ; santé-nutrition ; moyens d'existence ; accès à l'eau et à l'assainissement ; protection des enfants. Au-delà de l'analyse des besoins, il doit également refléter la volonté de projection dans le futur des acteurs (enfants, familles, acteurs locaux, autorités locales…) pour pouvoir être vecteur de transformation à l'avenir.

Le prestataire proposera une note méthodologique pour la réalisation de ce diagnostic qui comprendra la liste des outils nécessaires qui seront mobilisés pour la collecte de données, et une description de l'approche. UEPLM pourra également partager des outils à la/au consultant(e) lors de la phase de contractualisation.

Il est attendu que, lors de la réalisation du diagnostic, l'**approche fondée sur les droits de l'enfant** soit mise en œuvre comprenant différentes disciplines (droits de l'enfant, sociologie, éducation, santé, économie, développement local, etc.).

*Dans le cadre d'une **approche fondée sur les droits de l'enfant**, les programmes mis en œuvre par les acteurs de la solidarité internationale doivent se centrer sur la réalisation des droits des enfants et appliquer les principes des droits humains et les quatre principes directeurs de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant : **la non-discrimination, le droit de***

***l'enfant à la vie, à la survie et au développement, l'intérêt supérieur de l'enfant, et le droit à la participation**.*
Ainsi, les enfants sont des détenteurs de droits, acteurs de leur propre développement et doivent être soutenus pour les revendiquer. Les débiteurs d'obligations (les Etats) et les acteurs responsables (la famille, la communauté, la société civile dont les professionnels de l'enfance, le secteur privé, etc.) sont garants du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'enfant.

De ce fait, il est attendu que les enfants, en tant qu'acteurs principaux des actions envisagées par UEPLM soient partie prenante du diagnostic (consultation de ce public cible).

Livrables attendus

- **Livrable 1 :** Méthodologie et outils de collecte des données ;
- **Livrable 2** : Liste des acteurs rencontrés avec les contacts et copie de tous les documents recueillis (documents cartographiques, statistiques, enquêtes menées auprès des différents acteurs, etc.) ;
- **Livrable 4 :** Supports de présentation lors des restitutions;
- **Livrable 5 :** Un rapport détaillé sur le diagnostic territorial des droits des enfants dans les communes ciblées, comprenant une analyse complète, des conclusions, des recommandations et des données pertinentes;
- Une présentation des résultats et des recommandations à l'ensemble des parties prenantes locales, y compris les autorités locales et les organisations de la société civile afin de créer une dynamique d'action conjointe qui favorise la réalisation effective des droits des enfants ;

Le calendrier de remise des livrables sera discuté avec le prestataire lors de la signature du contrat de prestation.

Modalités de réalisation du diagnostic

Ce diagnostic est commandité par UEPLM et à ce titre, **UEPLM en assure la maîtrise d'œuvre** :

- Recrutement du prestataire,
- Conventionnement,
- Appui et suivi technique - opérationnel,
- Supervision du prestataire et du bon déroulé de la mission par le Chef de Mission à Haïti et du coordinateur de zone à Salagnac,
- Financement du diagnostic,
- Mise en lien avec les autorités locales pour les besoins du diagnostic.

Conditions de la prestation

Localisation : Haïti : bureau local d'UEPLM au centre de Salagnac, et communes de Paillant, de Petite Rivière de Nippes et d'Anse–à-Veau
Type de contrat : Prestataire (droit haïtien)
Durée : 4 mois
Budget : 15k USD
Date de début : Mars 2024
La mission sera supervisée par le Chef de mission Haïti, en étroite collaboration avec le Coordinateur de zone Salagnac, qui assurera un suivi technique et logistique de proximité durant la mission de terrain.

Le prestataire rendra régulièrement compte de ses activités au Chef de mission Haïti, au coordinateur de zone et aux membres de l'équipe de parrainages Salagnac (à travers des points d'étape hebdomadaires téléphoniques, et/ou en présentiel). Les présentations des livrables donneront lieu à des restitutions auprès d'UEPLM, des autorités locales, d'autres acteurs/partenaires éventuels de la zone.

Compétences requises :

- Très bonnes connaissances en droits de l'enfant, notamment dans le contexte haïtien
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Langues parlées : créole et français
- Expériences de diagnostics et d'études
- Connaissance de la zone

Politique de sauvegarde des enfants

UEPLM applique des principes stricts de protection des enfants et politique de tolérance zéro pour les comportements pouvant porter atteinte à leur bien-être. Dans le cadre de la réalisation de ses activités, l'Association a mis en place une politique de sauvegarde de l'enfant, que tous ses collaborateurs, partenaires ainsi que prestataires en contact direct ou indirect avec les enfants doivent respecter lorsqu'ils s'engagent auprès d'UEPLM.

Le/la prestataire effectuera toutes les tâches conformément aux lignes directrices de la politique de sauvegarde des enfants d'UEPLM. Il s'engage à respecter un engagement de comportement et appliquer les procédures exposées dans cette politique.

Soumission des offres

Il convient aux candidats de proposer une offre technico-financière comprenant :

- Moyens humains et moyens techniques
- CV et références
- Méthodologie et principaux outils de collecte des données
- Calendrier prévisionnel de la prestation
- Budget détaillé de la prestation (HT et TTC)

L'offre devra être envoyée aux adresses mail suivantes :

- M. Oriole Montuma, Chef de mission Haïti UEPLM : omontuma@unenfantparlamain.org
- Mme Joséphine Meyer, Chargée de programmes UEPLM siège : jmeyer@unenfantparlamain.org

Date limite de réception des offres : 28 février 2024.